

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	29
Représentés	11
Absents	3
<b>Votes</b>	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 18 décembre 2024

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 10 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présent.e.s :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LANTERNIER Lucie, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, OMRANE Alain, DESROCHES Damien, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

**Étaient représenté.e.s :**

ID ELOUALI Ali donne mandat à FADLI Hafida  
FONTAINE Sabrina donne mandat à OMRANE Alain  
COHEN Rachel donne mandat à PANETTA Tonino  
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle  
GARROUT Karim donne mandat à BENKAHLA Malika  
BANCE Stéphane donne mandat à HACHE Bénédicte  
THIAM Moustapha donne mandat à SAYADI Walid  
BOLLE-DALLIAH Kristian donne mandat à CHALBI Yacin  
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMIS Hassan  
ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à FOURNIAUD Martine

**Étaient absent.e.s :**

DOS REIS Sabrina  
FONDENEIGE Matthias  
CHIRRANE El Arbi

**Secrétaire de séance :**

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le  
23/12/2024

de la publication le  
23/12/2024

**O B J E T**

**Approbation d'une convention de délégation avec le SIPPAREC pour  
enfouissement des réseaux**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20241223-DEL-24-167-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2024  
Date de réception préfecture : 23/12/2024

## Approbation d'une convention de délégation avec le SIPPAREC pour enfouissement des réseaux

### LE CONSEIL,

- Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L.2422-12 du code de la commande publique qui autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L.2411-1 du même code,
- Vu le projet de convention entre le SIPPAREC et la ville de Choisy-le-Roi relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux de la rue Noel et de la rue Alsace Lorraine,
- Vu l'avis de la commission Sécurité-Travaux-Voiries-Déplacements-Stationnement Urbanisme-Logement-Développement durable-Nature en ville-Propreté,
- Considérant l'intérêt pour la ville de transférer sa maîtrise d'ouvrage au SIPPAREC afin de garantir la bonne coordination des travaux d'enfouissement des réseaux,

### DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> - Approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à passer entre la ville et le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de la rue NOEL et de la rue ALSACE LORRAINE à Choisy-le-Roi,

Article 2 - Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPAREC) et tous autres documents y afférents en vue de son exécution,

Article 3 : Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la commune,

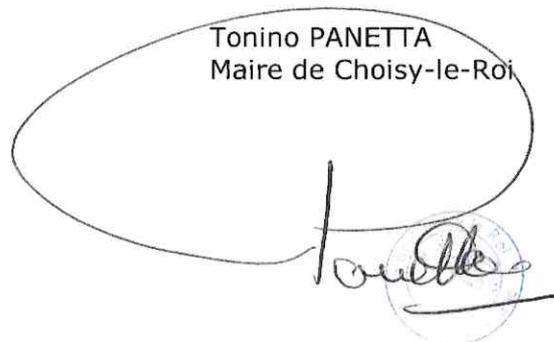
Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication sur le site internet de la ville [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 18 décembre 2024,

Pour extrait conforme

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20241223-DEL-24-167-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2024  
Date de réception préfecture : 23/12/2024